

VERS UNE ECONOMIE SOLIDAIRE : L'EXPERIENCE DU COMMERCE EQUITABLE

Pierre LLAU

Professeur Emérite à l'Université de Paris X-Nanterre

L'économie solidaire paraît de nos jours la seule apte à permettre à la planète (et à ses plus de 6 milliards d'habitants) d'atteindre un développement soutenable... et durable. L'aide au développement des pays du Nord face à ceux du Sud a été considérée pendant longtemps comme une modalité essentielle permettant d'œuvrer en ce sens. Pourtant, dès 1964, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) avait lancé un cri d'alarme sur la portée et les limites de cette aide « *more trade, less aid* ». C'est dans l'insertion des pays en développement dans le commerce mondial (du GATT à l'OMC, de la mondialisation à l'altermondialisation...) que l'on trouvera (peut-être) une amorce de dépassement aux limites de l'aide « traditionnelle » au Tiers Monde (selon l'expression alors consacrée).

En 1986, un prêtre ouvrier néerlandais F. Van der Hoop (avec l'aide de l'ONG mexicaine Solidaridad) eut l'intuition d'un nouveau type d'échange commercial Nord-Sud : « *le commerce équitable* ».

L'objet de la communication proposée au Colloque de TLEMSEN sur « L'économie solidaire : champs théoriques et pratiques » est double.

Il conviendra dans un premier temps de présenter l'envergure actuelle du « commerce équitable ». Ce commerce concerne 800 000 familles du Sud dont les revenus annuels sont compris entre 50 et 150 dollars (avant opération commerciale). Le « commerce équitable » génère aujourd'hui plus de 50 millions de dollars supplémentaires pour ces familles, tout en assurant une reconnaissance de la dignité de leur travail, ainsi que le montrera une étude d'expériences essentielles, éclairant les nouveaux mécanismes d'échange mis en œuvre.

Il conviendra dans un second temps de s'interroger sur la portée conceptuelle et opératoire de ce « commerce équitable ». Il s'agit d'une expérience assurément prometteuse d'économie solidaire qui a fait preuve depuis près de deux décennies de sa légitimité. Mais il ne faut pas en exagérer la portée puisque la valeur de la consommation des produits labellisés « équitables » ne dépasse guère le milliard de dollars.

S'agit-il donc d'un simple jalon-témoin dans la(les) guerre(s) commerciale(s) de notre temps ? Est-ce une approche durablement extensive compte tenu du nombre d'ONG agissant en sa faveur ? Ou, n'est-ce de fait, qu'une action caritative marchande que devrait relayer l'action politique, notamment au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en faveur d'une authentique économie solidaire ?

La recherche d'une économie solidaire est, dans la lignée des travaux de

Pierre Leroux et des socialistes utopistes français de 1848, une préoccupation essentielle de ceux qui ne se sont jamais satisfaits ni de l'exubérance inégalitaire du capitalisme marchand, ni des illusions et pesanteurs du socialisme dit « scientifique ». De nos jours, face aux 6,5 milliards d'habitants de la planète, dont plus de 4 vivent dans la pauvreté (1,2 avec 1 dollar par jour et 2,8 avec 2 dollars), la recherche « d'utopies concrètes » permet-elle de poser des jalons vers un développement durable et solidaire ?

C'est dans cette perspective que voudrait être présentée l'expérience dite du « commerce équitable » qui se développe de nos jours avec une nette accélération.

Le commerce équitable, pratique aujourd'hui en voie de conceptualisation est né à la fin de la seconde guerre mondiale. Dès cette époque, plusieurs associations « alternatives », ancêtres des grandes ONG (organisations non gouvernementales), commencent aux USA à faire un commerce différent avec certaines communautés pauvres des pays du Sud (expériences de « Then thousands Village » et « Serv »). Dans les années 1950, OXFAM UK commercialise en Grande-Bretagne de l'artisanat produit par des réfugiés chinois. L'an 1964 est une date clé avec, lors de la deuxième conférence de la CNUCED (UNCTAD), l'apparition d'une revendication insistante de la part des pays du Sud sur la nécessité d'échanges plus justes, équitables, basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU indiquant que « quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ». La revendication « Trade not Aid » ou « More Trade, Less Aid », se fait jour. Il ne s'agit pas comme l'avaient déjà fait divers auteurs néo-classiques de combattre l'aide ou de s'opposer à l'économie du don¹, mais d'en montrer les limites en s'appuyant sur une légitime insertion dans les relations commerciales internationales... conduisant à une rémunération équitable.

Les années 1960-1970 voient le développement de multiples expériences de relations commerciales équitables (notamment : création en 1964 de ATO « Alternative Trade Organization », première organisation de commerce alternatif par l'ONG britannique OXFAM ; création de la filière intégrée Artisans du Monde en 1974 avec ouverture du premier magasin de commerce équitable français...). Mais c'est l'action de Frans (Francisco) VAN DER HOFF, prêtre-ouvrier néerlandais, vivant depuis les années 1970 auprès de communautés de producteurs de café dans la région de OAXACA (Mexique) qui va incontestablement donner au commerce équitable ses lettres de noblesse. En 1986 F. VAN DER HOFF, en collaboration avec

1- Sur les critiques traditionnelles néo-classiques de l'aide on rappellera que cette dernière peut, selon les auteurs, poser des problèmes de capacité d'absorption ADLER 1965, favoriser la consommation WEISSKOPF 1972, freiner la propension à l'épargne intérieure GUPTA 1970, PAPANEEK 1970, voire créer des charges récurrentes par les emplois qu'elle permet HELLER 1970.

Sur l'économie de don voir F. PERROUX, *Economie et Société. Contrainte, échange, don*, Paris, PUF, 2ème éd., 1963 et *L'Economie du XXème siècle*, Paris, PUF, 2ème édition 1964.

Nico ROOZEN, responsable au Mexique d'une ONG d'origine néerlandaise SOLIDARIDAD, lança un label de référence pour les produits du commerce équitable. Ce label MAX HAVELAAR fut emprunté au titre d'un ouvrage de 1860 qui dénonçait les inégalités commerciales entre les Pays Bas et l'Indonésie et fustigeait vivement l'exploitation des indigènes (tout comme B. de las CASAS, qui fut évêque d'OAXACA, avait été le premier dominicain à dénoncer le traitement des indiens par H. CORTES et ses successeurs dès le début du XVI^{ème} siècle). La labellisation MAX HAVELAAR est aujourd'hui un élément clé du commerce équitable qui, selon F. VAN DER HOOF repose sur les principes suivants : « Nous jugeons essentiel que les producteurs s'organisent et soient eux-mêmes les artisans du développement. Dans le commerce équitable le producteur a le droit de dire ce qu'est le prix réel. Nous voulons avoir une certaine forme de démocratie sur le marché en créant un système où le producteur et le consommateur se mettent d'accord démocratiquement. Le producteur obtient suffisamment pour vivre décemment et le consommateur trouve un bon produit, de qualité, sain, avec un contrôle de traçabilité ».¹

Un commerce équitable fondé sur de tels principes est-il viable, en quoi conduit-il à de nouvelles relations commerciales NORD-SUD, c'est le premier point sur lequel il conviendra de s'interroger. On se demandera dans un second point dans quelle mesure il s'agit vraiment d'un jalon vers une économie solidaire.

1- Le commerce équitable, esquisse de nouvelles relations commerciales nord-sud :

Le commerce équitable, qui ne se confond pas (ou plus) avec le commerce éthique², solidaire³ ou alternatif⁴ n'a pas véritablement de définition officielle. Les organisations du commerce équitable se sont cependant accordées en 2002 sur la proposition suivante. « Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.

1- Le Monde, mardi 3 mai 2005, p.19, interview de F. VAN DER HOOF lors de sa venue à Paris en 2005.

2- Le commerce éthique s'efforce de développer les conditions de travail des producteurs respectant les normes fondamentales de l'OIT (en plus des règles commerciales de l'UE ou de l'OMC). Ce type de commerce qui se répand dans la grande distribution sous le terme de « produit éthiquable » ne se préoccupe pas nécessairement de l'aide nécessaire aux petits producteurs pour respecter les normes.

3- Le commerce solidaire se réfère essentiellement aujourd'hui au commerce à l'intérieur d'un pays donné et recouvre des achats issus d'associations de solidarité (jeunes en réinsertion, main d'œuvre handicapée ...) avec reversement d'une partie des produits des ventes à des actions de solidarité ou des actions environnementales.

4- Le commerce alternatif était le terme traditionnel employé dans les boutiques spécialisées en Grande-Bretagne et au Pays-Bas avant l'apparition du terme équitable. Au sens statistique du terme, le commerce alternatif est pour les experts de l'UE, la somme des activités du commerce équitable et du commerce éthique.

Les organisations de commerce équitable (appuyées par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

Afin de préciser les novations que veut apporter ce commerce dans les relations commerciales internationales, il sera nécessaire de styliser successivement : les partenaires, les produits, ainsi que les mécanismes et règles de ce commerce.

1-1- Les partenaires du commerce équitable

Les partenaires du commerce équitable doivent être synthétisés par catégories d'acteurs avant de mettre en évidence la structuration actuelle par principales organisations.

Les acteurs du commerce équitable sont les ONG, les producteurs, les importateurs, les concessionnaires (ou licenciés), les labellisateurs (ou certificateurs), les distributeurs et les consommateurs.

i- Les ong du commerce équitable ont succédé aux associations militantes et humanitaires qui ont ouvert la voie dans l'immédiat après-guerre. Trois courants en permettent une schématisation. Un courant humaniste et religieux associe ONG et Eglises : il s'est bien développé dans les pays à dominante culturelle chrétienne protestante (Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Allemagne...), puis catholique (France, Italie...). Un courant tiers-mondiste associe¹ ONG, syndicats, partis et mouvements de gauche. Un nouveau courant est apparu dans les années 1990 dans la perspective de promotion du développement durable, issue du sommet de RIO DE JANEIRO. Ces ONG et (ou) associations, quelle qu'en soit l'origine induisant des concrétisations à géométrie variable : les unes promeuvent le concept de commerce équitable dans une perspective éducative ; d'autres agissent sur le terrain en incitant à la création de structures de production coopératives ; d'autres encore sont devenues des filières commerciales équitables intégrées allant jusqu'à la diffusion de produits dans des magasins spécialisés...².

ii- Les producteurs du commerce équitable sont en principe le « cœur » du système dans la mesure où ce dernier a pour objet de renforcer leur organisation tout en améliorant leur accès au marché en payant un prix réel équitable et en établissant une relation commerciale stable. Ces producteurs sont tout d'abord (notamment dans les filières café et cacao) des familles regroupées en coopératives. C'est souvent le cas en Amérique latine où le travail en commun est traditionnel, parfois en Afrique, et assez peu souvent en Asie où le modèle individualiste est plus fréquent. Mais lorsqu'il s'agit de production d'objets artisanaux (notamment dans

1- On rappellera que le Tiers Monde est une expression créée en France par Alfred Sauvy en 1952. en référence au Tiers Etat, force motrice de la révolution française de 1789.

2- Certaines associations sont aussi de simples entités juridiques permettant l'importation et la revente d'objets d'artisanat du Sud dans l'optique de « niches commerciales » non véritablement bénévoles.

la filière textile), la notion de producteur recouvre soit des agents isolés, soit des artisans travaillant en réseaux, soit des communautés villageoises, voire même des mini-entreprises salariales¹.

iii- **Les importateurs du commerce équitable** sont des entreprises qui travaillent en respectant les principes de ce commerce pour tout ou partie de leurs produits (ce qui les conduit à une minimisation de leur marge bénéficiaire). Ces importateurs font appel à des centrales d'achat conventionnelles qui développent un segment de marché particulier ou se regroupent en centrale d'achats « équitables » (réseau GEPA en développement). Ces importateurs ont une maîtrise des réseaux d'approvisionnement, une capacité de sélection de produits adaptés, une organisation adéquate du transport ainsi que du système fiscal-douanier et administratif qui s'avère efficace tant pour les producteurs que pour les distributeurs.

iv- **Les concessionnaires (ou licenciés) du commerce équitable** sont des industriels ou artisans qui apposent sur leurs produits le logo du commerce équitable, ce qui les conduit à verser un droit de marque aux fournisseurs du logo. L'importance de ce chaînon du processus ne saurait être négligé. En effet les producteurs équitables livrent un produit brut qui doit être adapté aux exigences du consommateur du Nord. Ces exigences sont variables selon les pays comme le montre l'expérience du chocolat : le producteur de chocolat équitable assure une production normalisée et fiable de fèves de cacao, mais celles-ci doivent être transformées en chocolat de couverture, ou en poudre... avec pour les produits élaborés un mélange avec d'autres ingrédients, un produit final devant toujours contenir au moins 50% d'éléments équitables.

v- **Les labellisateurs (ou certificateurs) du commerce équitable** ont pour fonction de qualifier les produits. Ce sont eux qui établissent les cahiers des charges à respecter par les producteurs et les importateurs (normes OIT, AFNOR...) et qui complètent ces derniers par des engagements spécifiques en faveur des producteurs regroupés. Ce sont ces labellisateurs qui fournissent les logos principaux : MAX HAVELAAR (Pays-Bas, France, Suisse, Danemark, Norvège, Belgique, Grèce...), FAIR TRADE (UK, Irlande), TRANSFAIR (USA, Canada...), YAMANA (Suisse).

vi- **Les distributeurs du commerce équitable** pouvant être schématisés en deux catégories : filières intégrées et filières labellisées.

Les filières intégrées concernent essentiellement des produits artisanaux dont la diversité et la variation de gammes se prêtent mal à des normes strictes. L'intégration à laquelle on se réfère repose sur une confiance mutualisée entre acteurs respectant des engagements contractuels progressifs inscrits dans l'esprit d'une charte commune. Ce type de filières intégrées (Artisans du Monde, Azimuts.

1- On rappellera que dans le secteur bananier les producteurs du commerce équitable sont confrontés à des sociétés privées particulièrement dominantes. Par ailleurs il faut noter que les producteurs du commerce équitable conservent (presque) toujours une partie de leur surface de production pour leurs besoins vivriers.

Artisans du Soleil, Tir ar Bed, Andines, Sira Kura...) repose sur une chaîne tétralogique classique : Producteurs organisés/Centrales d'achat, Importateurs/Magasins distributeurs de la filière/Consommateurs. L'exemple de la filière intégrée Artisans du Monde est à cet égard révélatrice. Cette filière qui assure la moitié du commerce équitable en France est centrée sur une Fédération Artisans du Monde regroupant des organisations de producteurs (au Sud), une centrale d'achat spécifique Solidar'Monde, des magasins et groupes locaux Artisans du Monde ainsi que des consommateurs au Nord. Solidar'Monde joue un rôle clé dans la fixation du prix d'achat aux producteurs. Les produits non labellisés font l'objet de fixation de prix conjointe entre les producteurs et Solidar'Monde. Ces produits labellisés (généralement par MAX HAVELAAR) suivent une procédure de type filière labellisée habituelle.

Les filières labellisées concernent fondamentalement les produits d'origine agro-alimentaires. Les distributeurs sont dans ce cas de quatre types. La première catégorie, traditionnelle, est constituée par des réseaux de boutiques à thèmes orientés au départ vers l'agriculture biologique. On compte environ 300 magasins de ce type (essentiellement en Europe) dont 140 en France. La seconde catégorie comprend un nombre non négligeable de comités d'entreprises intéressés notamment par les produits artisanaux. La troisième correspond à certains réseaux de vente par correspondance. Depuis la fin des années 90 se développe notamment en Europe, et non sans débats, un mode nouveau important constitué par la grande distribution. Cette dernière, notamment au départ le réseau MONOPRIX, a compris l'intérêt du développement du segment de marché du commerce équitable concernant spécifiquement les produits alimentaires de grande consommation. En cinq ans la grande distribution, commercialisant les produits équitables soit sous une marque de distribution (ALTER ECO pour MONOPRIX) soit sous une marque labellisée (par exemple MAX HAVELAAR) est parvenue à représenter plus de 50% du chiffre d'affaires du commerce équitable. Les filières labellisées reposent sur la chaîne tétralogique classique, mais les contrôles au niveau organisation des producteurs, importateurs, concessionnaires, sont beaucoup plus marqués, le labellisateur n'accordant son logo qu'après vérification... et perception d'une redevance.

vii- Les consommateurs du commerce équitable étaient au départ des militants, adhérents ou sympathisants d'associations humanitaires pour lesquels l'achat équitable était partie intégrante de leur démarche, ce que l'on retrouve notamment dans les filières intégrées. Mais désormais, dès lors que la grande distribution s'est mise à œuvrer sur ce marché, tous les consommateurs individuels potentiels, notamment ceux réceptifs aux messages commerciaux de la distribution se trouvent concernés, indépendamment du rôle que peuvent jouer les associations de consommateurs favorables au commerce équitable (près de 4 millions de personnes en France).

La structuration actuelle des organisations du commerce équitable a mis de longues années à émerger. Quatre associations internationales sont aujourd'hui unanimement considérées comme représentatives au niveau international : FLO

(Fair-trade labelling organization), IFAT (International federation of alternative trade), EFTA (European Fair trade association) et NEWS (Network of european world shops). Ces quatre associations se sont regroupées en un réseau informel FINE (logo-initiales des 4 noms) qui coordonne l'essentiel des activités du commerce équitable et qui est parvenu en 2001 à un consensus FINE dans une optique de développement durable et d'économie solidaire.

i- FLO a été créée en 1997 afin de coordonner et d'harmoniser les standards de production et les systèmes de labellisation. En 2001 FLO s'est accordée sur des standards génériques de produits issus de petits producteurs ou d'organismes regroupant des travailleurs salariés. Les initiatives nationales sont donc (pour les signataires) tenues de respecter les standards validés. FLO devient ainsi l'interlocuteur incontournable sur les questions de labellisation (labellisation qui peut par ailleurs coexister avec une marque commerciale de produit). Mieux même, depuis 2003 la certification est « sanctuarisée » par la création de FLO CERT (logo international adopté par 16 des 19 initiatives nationales). FLO CERT est une organisation de certification qui inspecte et contrôle : les producteurs (pour lesquels la certification est accordée pour 2 ans sur la base de critères propres à chaque type de produits) ; ainsi que les importateurs et concessionnaires pour lesquels une liste de certification est dressée.¹

ii- IFAT a été créée en 1989 afin de regrouper des organisations du commerce équitable (220 dans 59 pays en 2004) et des producteurs qui adoptent un code de bonne conduite. Le code de 2002 qui complète l'action de FLO fixe ainsi neuf critères de garantie : transparence et responsabilité, incitations à l'action de producteurs économiquement défavorisés, construction de compétences, application d'un juste prix, égalité des sexes, normalisation des conditions de travail, prohibition du travail des enfants, respect de normes environnementales, promotion du commerce équitable.

iii- FAT a été créée en 1990 dans le but de regrouper des centrales d'importation européennes, afin de proposer des politiques commerciales et douanières en faveur du Sud dans le cadre des débats internationaux sur les échanges commerciaux (gatt, OMC, UE...). Elle assure par ailleurs du *lobbying* auprès des instances politiques en faveur d'une atténuation du protectionnisme européen (PAC) en matière agricole à l'encontre des pays du Sud.

iv- NEWS a été créé en 1994 afin de contrôler le fonctionnement du commerce équitable, notamment au niveau des boutiques « indépendantes » européennes. Au-delà NEWS est un sensibilisateur-motivateur au niveau des décideurs et des consommateurs dont il s'efforce de coordonner les actions européennes en faveur du commerce équitable.

1- On notera que le contrôle de Flo n'est pas reconnu en France comme contrôle administratif (au sens du Ministère des Finances et de l'Economie), d'où interrogation nécessaire sur la création d'une norme publique qui sera évoquée dans la deuxième partie.

v- A côté de ces organismes internationaux, au niveau national, chaque pays du Nord essaye de coordonner le foisonnement d'initiatives en faveur du commerce équitable. A se limiter à l'exemple de la France, on signalera un élément-clé. En 1997 a été créée une Plateforme française du commerce équitable qui fédère les informations relatives à ce commerce (actualités...) et réalise surtout tous les ans une quinzaine commerciale du commerce équitable, véritable point fort en matière de distribution et de reconnaissance par le grand public (Plus de 50% des français avaient, selon les sondages du CREDOC, entendu parler du commerce équitable en 2004, alors qu'ils n'étaient que 9% en 2000).¹

1-2- Les produits du commerce équitable

Les produits agro-alimentaires sont devenus, avec le développement de la labellisation, les éléments essentiels du commerce équitable (60%) détrônant la prépondérance des produits artisanaux traditionnels. On présente schématiquement ces deux catégories de produits avant de s'interroger sur l'émergence d'un nouveau produit.²

Les produits agro-alimentaires sont le café, le thé, le cacao et chocolat, la banane, le miel, le sucre, les jus de fruits, le riz, l'huile d'olive, les céréales et les épices.

Le café est le produit de référence puisque le café équitable atteint près de 5% de la production mondiale. La banane est par ailleurs un produit dont l'importation en Europe a triplé de 1998 à 2003. Le tableau ci-après donne quelques éléments des volumes pour les (seuls) produits MAX HAVELAAR.

**Volumes de produits Max Havelaar vendus dans le Monde et en France
(en tonnes)**

	MONDE			FRANCE		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Café	14432	15779	19872	950	1387	2366
Thé	1085	1226	1989	12	31	52
Bananes	29072	36641	51336	82	696	829
Cacao et chocolat	1453	1656	3473	NC	38	153
Sucre	468	650	1164	NC	42	61
Miel	1038	1038	1164	NC	NC	28.2
Jus de fruits	966	1387	2376	NC	29	349
Riz	NC	392	545	23	71	NC

1- Les références du site de cette Plateforme sont indiquées en bibliographie. On notera aussi l'apparition d'un réseau minga qui regroupe certains acteurs du commerce équitable et du commerce solidaire dans une optique militante écologique.

2- Le tourisme équitable bénéficie lui aussi d'une demande en développement. L'offre de ce service est aujourd'hui régie par une Charte du tourisme équitable, élaborée en 2001 par la Plateforme du commerce équitable. Ce tourisme (notamment en Mauritanie, Burkina-Faso, Bénin, Niger, Panama...) propose selon la Charte que les gains générés « doivent profiter équitablement aux populations d'accueil et contribuer au développement durable de leur territoire ».

Les produits artisanaux traditionnels sont divers et liés bien évidemment aux productions locales (objets de décoration, vêtements typiques ou « occidentalisés », arts de la table, bijoux, jouets...). Ces produits sont pour le moment vendus dans les magasins des filières intégrées (chemises ASIMUTS...) mais ils intéressent aussi la grande distribution qui fait l'objet d'une pression de la demande (projet de vente par LA REDOUTE de vêtements labellisés MAX HAVELAAR).

Un nouveau produit, le coton, vient d'entrer dans le circuit du commerce équitable mais le développement de cette nouvelle filière ne va pas sans susciter des débats. Le coton est un produit pour lequel l'association MAX HAVELAAR France et le groupe industriel DAGRIS ont joint en mars 2005 leur savoir-faire afin d'améliorer le revenu et les conditions de vie des producteurs africains sub-sahariens au Mali, au Sénégal, au Burkina-Faso et au Cameroun. On se souvient en effet du rôle du coton dans l'échec du Sommet de l'OMC à CANCUN en 2002. Les pays du Sud (Brésil en tête) avaient en effet vivement condamné le comportement des pays du Nord (notamment celui des USA qui par le jeu de subventions à leurs propres producteurs, maintiennent les prix artificiellement bas suivant les chances des producteurs du Sud). L'OMC a certes condamné officiellement en juillet 2004 le comportement des USA... mais, sur le terrain, l'effondrement des cours a bien eu lieu. Le lancement d'une filière coton équitable en Afrique doit garantir aux producteurs un prix minimum couvrant les coûts de production, un minimum vital assuré aux producteurs ainsi que les coûts de standardisation et de certification FLO et FLO CERT. Une prime au développement est ajoutée afin de permettre à des groupements de producteurs de financer des projets communautaires. Pour un pays comme le Mali où 40% de la population dépend du coton, le prix d'achat garanti sera de 0,41 euro par kilo de coton, ce qui représente près de 36% d'augmentation par rapport au cours du marché. Bien entendu le paiement d'un « juste » prix ne sera pas suffisant pour promouvoir à lui seul une nouvelle filière coton. Le rôle durable des partenaires sera essentiel. Le groupe DAGRIS (groupe agro-industriel au capital essentiellement public) a pour « cœur de métier » le coton en Afrique de l'Ouest (production de coton-graine, valorisation des produits sous-cotonniers). Il doit assurer les activités en amont de la filière : identification des producteurs, mise en place de procédures contractuelles, établissement des chartes de qualité (récolte, stockage, transport du coton-graine, emballage de la fibre...) pour la conduite à bonne fin de l'élaboration de la fibre. Le labellisateur MAX HAVELAAR doit pour sa part intervenir sur les activités aval de la filière : il doit assurer la certification du respect des standards pour tous les intervenants du producteur au consommateur, de même que la traçabilité et la transparence ; il doit par ailleurs prospecter et accompagner les distributeurs¹. En avril 2005, 12 groupements de producteurs représentant 3 300 foyers ont vendu 700 tonnes de coton équitable. Une prévision

1- Notamment en France kindy, La redoute, armor lux, hydra...

(optimiste) estime que pour les prochaines récoltes 20 000 producteurs pourraient être intégrés, les ventes de coton atteignant 3 000 tonnes. Cela étant, en Afrique de l'Ouest et du Centre, près de 20 millions de personnes vivent actuellement du coton... Du côté du Nord, des distributeurs de qualité sont déjà engagés dans la filière et il faut noter que le processus a l'agrément (et le soutien politique et financier) du Ministère français des Affaires Etrangères. Une difficulté importante demeure cependant quant au développement des économies africaines engagées dans le processus : la transformation du coton, étape industrielle qui crée la part la plus importante de la valeur ajoutée, reste localisée hors du territoire africain.¹

1-3- Les mécanismes et normes du commerce équitable :

En synthétisant les éléments du consensus FINE de 2001, on peut schématiser les mécanismes et normes du commerce équitable, éléments essentiels de l'originalité de ce dernier en garanties aux producteurs et garanties aux consommateurs, inscrites dans une perspective de développement.

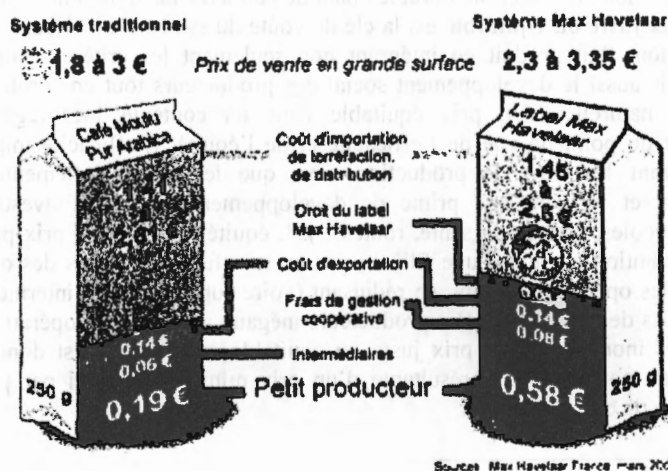
Les garanties aux producteurs reposent sur deux points essentiels : un prix juste ou équitable, une sécurité durable allant de pair avec un autonomie d'action.

i- **Le prix juste ou équitable** est la clé de voûte du système car il doit rémunérer la production d'un produit en intégrant non seulement les critères économiques usuels, mais aussi le développement social des producteurs tout en protégeant les ressources naturelles. Un prix équitable dans un contexte local/régional doit s'apprécier du point de vue de l'efficacité et de l'équité. L'efficacité implique un prix couvrant les frais de production ainsi que les besoins élémentaires des producteurs et incluant une prime de développement en vue d'investissements collectifs (écoles, centres de santé, routes...). L'équité implique un prix permettant une redistribution au sein d'une filière : par un transfert de charges des opérations aval, vers les opérateurs amont, en réduisant (voire supprimant les intermédiaires) ; par transferts de ressources entre producteurs inégaux au sein de coopératives ou de producteurs inorganisés. Le prix juste ou équitable en résultant est donc un prix supérieur au cours mondial résultante d'un prix minimum garanti par produit et d'une prime de développement.

1- On pourrait aussi citer à titre de nouvelle filière le quinoa. Le quinoa, dont la production mondiale est assurée à 65% en Bolivie par les petits producteurs des communautés indiennes de l'Altiplano (3700 mètres d'altitude), est de nos jours un produit très prisé par les consommateurs de produits naturels ou biologiques du Nord. Les grappes de graines de cette plante sont très riches en protéines essentielles (d'où le rôle de composant de base dans l'alimentation des paysans boliviens). Dès 1990 une société qui conditionne et vend des céréales biologiques (Société euronat, marque primeal) s'est intéressée à ce produit en liaison avec une association française point d'appui. Ainsi a été créée une coopérative de producteurs sur l'Altiplano avec cahier des charges d'agriculture biologique et certification par ecocert. La demande ayant fortement augmenté, le quinoa est devenu un produit de luxe désormais quasiment réservé à l'exportation. Par voie de conséquences les boliviens sont devenus des importateurs de riz et de pâtes, ce qui risque de fragiliser les producteurs. Une intervention récente de l'ilo laisse peut être espérer un contrôle du dérapage bio-écologique, face à l'engouement pour la quinoa « exotique ».

L'exemple de détermination du prix équitable du café chez MAX HAVELAAR¹ est à cet égard révélatrice. La politique de prix est ainsi étudiée concrètement sur la base de deux éléments. Le premier est le prix de base ou coût de production équitable qui comprend : les éléments nécessaires à la production (semences, matériel...), le temps passé par la main d'œuvre locale évalué au taux de rémunération jugé « décent » dans la micro-région de production étudiée, l'investissement nécessaire afin de satisfaire aux standards économiques, sociaux et environnementaux préalablement définis, l'inflexion (éventuelle) en fonction de la situation du marché. Le deuxième élément est la prime de développement (d'un ordre de grandeur de 15% du prix précédent). A ces deux éléments s'ajoutent trois points essentiels : préfinancement (avance de frais financiers pris en charge par MAX HAVELAAR qui peut aller à hauteur de 60% des dépenses réalisées en vue de la récolte) ; engagement de moyen et long terme pour stabiliser le rôle des acteurs ; décision finale (notamment du « juste prix ») à l'issue d'un choix démocratique c'est-à-dire en accord avec la majorité des parties en cause.

Le tableau ci-après donne des indications comparatives concrètes.



Il apparaît ainsi que le producteur labellisé perçoit 0,58 euro au lieu de 0,19 (par paquet de 250 gr) dans le système traditionnel, par suite de la disparition d'intermédiaires.

1- La détermination de ce prix est bien présentée dans les multiples notes de max havelaar France, ainsi que dans le Rapport d'Antoine Hertz, le commerce équitable : 40 propositions pour soutenir son développement, Rapport au Premier Ministre, France. Paris. La documentation française, mai 2005.

Au stade du consommateur final, le prix de vente dans le système traditionnel est de 1,8 à 3 euros alors que dans le système équitable ce prix est de 2,3 à 3,35 euros. Ce surcoût pour le consommateur est non-négligeable mais exprime de sa part, lors de l'achat, un choix volontaire pour un produit d'essence économique différente.

ii- **La sécurité durable allant de pair avec l'autonomie d'action des producteurs** repose sur deux séries d'éléments. Il y a tout d'abord un engagement de moyen/long terme entre les acteurs qui stabilise leurs relations (débouchés pour les producteurs, approvisionnement des importateurs). Il y a ensuite un préfinancement partiel des récoltes et une chaîne d'approvisionnement qui raccourcit au maximum la relation producteur/consommateur ; ainsi les petits producteurs peuvent-ils mieux maîtriser leur développement en rejetant la dépendance d'intermédiaires (« coyotes ») voire d'usuriers.

Les garanties aux consommateurs reposent sur trois points d'ancrage : respect des Droits de l'Homme, traçabilité, et protection de l'environnement :

i- **Le respect des Droits de l'Homme** repose sur la mise en œuvre de conditions de travail décentes pour les travailleurs, notamment par application effective des normes définies par l'OIT (absence de travail forcé, de travail des enfants, de discrimination notamment à l'encontre des femmes ou des immigrés, existence d'une véritable liberté syndicale...).

ii- **La traçabilité** garantit au consommateur l'origine équitable des produits et assure à ce dernier sa participation à des relations commerciales plus équitables. Le rôle des labellisateurs trouve en ce point son élément-clé et donne valeur à l'engagement assumé.

iii- **La protection de l'environnement** par abandon de pesticides, sélection des engrais, recours à la polyculture, présentation des forêts et des ressources en eau... est un élément de développement sociétal équilibré souhaité par le consommateur citoyen.

Au total, comme le note le Consensus FINE 2001 : « le renforcement de la participation, de l'appropriation et de l'organisation des producteurs et des travailleurs dans le processus de décision, le soutien à la formation et au développement des ressources humaines (notamment celle des femmes), l'encouragement actif à des pratiques soucieuses de l'environnement et à l'emploi de méthodes de production responsables « caractéristiques du commerce équitable, ne sont-ils pas des éléments promoteurs du développement durable d'une économie solidaire ?

2- Le commerce équitable, jalon vers une économie solidaire

Le commerce équitable est-il, dans sa dynamique actuelle comme dans sa conception initiale, un jalon de développement durable d'une économie solidaire ? Une esquisse de réponse à cette interrogation implique successivement de mettre en évidence : la faible importance quantitative de ce commerce qui va cependant de

pair avec une symbolique forte ; l'insertion du commerce équitable dans la novation des problématiques de développement ; les perspectives du commerce équitable en devenir.

2-1- La faible importance quantitative et la symbolique forte du commerce équitable

L'importance relative du commerce équitable est incontestablement faible par rapport au commerce mondial ; elle est cependant un signal symbolique fort de novations potentielles.

La faible importance du commerce équitable par rapport au commerce mondial est nette. L'OCDE qui reprend des indications de FLO a estimé le marché mondial équitable (produits vendus) à 700 millions de dollars en 2003, mais compte tenu des produits (souvent non-alimentaires) vendus sous d'autres logos, le milliard de dollars est aujourd'hui dépassé, les $\frac{3}{4}$ du marché étant européen et l'essentiel du reste nord-américain (Canada, Usa, Mexique). Quatre faits notables peuvent être au-delà précisés.

i- **Le volume de marché équitable** représente dans chaque filière (à l'exception du café pour lequel ce volume atteint 5%) un ou deux centièmes, et parfois un millième du commerce mondial.

ii- **Le marché est en croissance rapide et régulière** (43% en valeur en 2003). Le Rapport HERTZ de 2005 donne d'intéressantes informations détaillées à ce propos¹ avec développement remarqué du marché au Canada et aux USA.

iii- **La consommation par an et par habitant des produits équitables** est très variable. La France, longtemps lanterne rouge de l'Europe, a dépassé l'Allemagne en 2004 mais reste loin des chiffres de la Suisse (quinze fois supérieurs). La consommation par an est par habitant de produits équitables était, en euros, de 18 en Suisse, 3,44 au Royaume-Uni, 1,13 en France et 0,70 en Allemagne...

iv- **Le commerce équitable, malgré la faiblesse de son importance en valeur et en volume, concerne** cependant en 2005 plus d'un million de familles dont les revenus annuels varient entre 50 et 150 dollars par an (avant commerce équitable). Selon les estimations de MAX HAVELAAR le système aurait permis de générer 55 millions de dollars supplémentaires pour ces familles (soit près de 55 dollars en moyenne par famille). Le problème est bien évidemment que par rapport à 1,2 milliards d'habitants de la planète vivant dans une extrême pauvreté, il y a encore une marge importante avant la généralisation de l'équité au niveau du commerce mondial...

La symbolique forte du commerce équitable repose sur un double signal : elle atteint directement la dichotomie entre économie du don (de l'aide) non-marchande et économie marchande ; elle esquisse quelques prolégomènes d'une économie solidaire dans le champ international.

¹ - Rapport A. Hertz, op.cit., p.37 à 43.

i- **Le dépassement de la dichotomie relation d'aide/relation marchande** a été systématisé (et sans doute exagéré) par F. VAN DER HOOF. Pour ce dernier en effet l'aide (l'économie du don ou du pseudo-don) entraîne une forme de dépendance en imposant un modèle de progrès dans le temps court. Lorsque l'aide s'arrête, l'économie s'effondre. Ainsi, « Quand on donne à quelqu'un qui a la main tendue il n'y a pas une relation d'égalité. Nous, en revanche, jugeons essentiel que les producteurs s'organisent et soient eux-mêmes les artisans du développement. Dans le commerce équitable le producteur a le droit de dire ce qu'est le prix réel [« juste »]... »¹. C'est donc la dynamique des partenaires acteurs qui est en ce sens créatrice de relations innovantes même si leur portée est largement symbolique.

ii- **L'esquisse de prolégomènes d'une économie solidaire dans le champ international** peut se comprendre en reprenant la distinction bien connue K.POLANYI. Pour ce dernier, les besoins humains étaient couverts dans les phases ante-marchandes, par des opérations inspirées des principes de réciprocité, redistribution et administration domestique. On peut se demander s'il n'y a pas une rémanence de cette trilogie dans les relations économiques actuelles. J.L. LAVILLE a ainsi montré² que l'activité économique, suivant les phases historiques et géographiques, s'articulait en trois pôles : un pôle marchand monétarisé (les relations marchandes), un pôle non marchand monétarisé (les relations financières publiques des Etats-Providences aujourd'hui en crise), un pôle non marchand et non-monétarisé (échanges-tröcs de biens et services de proximité) esquisse d'une économie solidaire correspondant à diverses pratiques novatrices telles que entretien de l'environnement, aide aux personnes âgées, gardes d'enfants... dont la maximisation du profit n'est plus la variable déterminante.

En étendant l'analyse au niveau international, ne peut-on pas trouver dans le commerce équitable les éléments d'une économie solidaire (certes monétarisée) dans laquelle la maximisation du profit n'est plus l'objet central de la relation Nord-Sud, celui-ci étant désormais le (co) développement durable dans la solidarité des pays ?

2-2- L'insertion du commerce équitable dans la novation des problématiques de développement

Le commerce équitable ne peut être une réponse complète aux problèmes de développement ; il peut cependant s'inscrire dans la novation des problématiques actuelles.

Le commerce équitable ne peut être une réponse complète aux problèmes de développement. Les raisons en sont multiples. La faible importance de ce dernier ne peut entraîner aujourd'hui de véritable inflexion dans les relations marchandes du commerce international traditionnel. Le commerce équitable n'a, du point de vue du

1- F. Van Der Hoof. Nous ferons un monde équitable. Paris, Flammarion, 2005, p.45.

2- J.L. Laville ed. L'Economie solidaire. Une perspective internationale, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

Sud, pas d'impact sur les produits non commercialisés dans les pays du Nord. Pour les pays du Sud la concurrence des céréales, des viandes, des volailles, des produits laitiers du Nord demeure, et s'avère d'autant plus dommageable que les prix de vente au Sud sont souvent inférieurs à ceux des produits locaux... ce que rappellent bien souvent les débats de l'OMC. Le commerce équitable peut parfois induire des effets pervers en incitant par trop le développement de productions à destination du marché international au détriment du marché local, comme noté précédemment dans l'exemple du quinoa. Le commerce équitable n'aborde pas toujours en détail le problème des salariés de la filière et de ses sous-traitants (transporteurs...). Par ailleurs (et ce n'est pas sa vocation) il n'aborde pas certains problèmes clés du développement (inégaie répartition des facteurs de production et ressources productives, problèmes fondamentaux des coûts de l'homme : éducation, santé, droits fondamentaux...) et n'a guère d'influence sur les politiques (pour le moins controversées) des grandes institutions internationales. *On notera par ailleurs deux questions-clés qui interpellent directement le commerce équitable.* Le prix réel ou « juste » prix, point focal du processus, dont débattent les analystes économistes depuis au moins St Thomas d'Aquin, est-il une vision internationalisée du coût marginal social de développement, dont la théorie des externalités est un des lointains ancêtres ? Le prix réel ou « juste » déterminé est supérieur au prix courant du marché : malgré les prises de conscience citoyennes, quelle sera la durabilité et l'extensivité de la demande de consommateurs qui peuvent obtenir des produits voisins « non-équitable » à un prix inférieur ?

Le commerce équitable s'inscrit dans la novation actuelle des problématiques de développement. Comme l'a bien montré Ph. HUGON, les problématiques du développement avaient connu, depuis la seconde guerre mondiale trois grandes phases¹. Le temps de la construction (1945-1960) avait été marqué après les approches néo-classiques et post-keynésiennes, par le double affinement des auteurs dualistes à la LEWIS, auxquels s'opposaient les structuralistes à la PREBISCH, à la PERROUX ainsi qu'à la MYRDAI ou à la HIRSCHMAN. Le temps de la radicalisation 1960-1975 avait été marqué par les analystes néo-néo-marxistes ou « dépendantistes » de BARAN à AMIN. Le temps de la gestion (1975-1995) avait été marqué par la crise de l'économie du développement, et l'hégémonie de la pensée et de la politique orthodoxe notamment au niveau des organisations internationales (ère du monétarisme et du consensus de Washington triomphants). Depuis une bonne décennie des approches nouvelles apparaissent : travaux sur l'informel et le non-officiel, écodéveloppement de SACHS dès 1981, travaux des écoles régulationnistes et institutionnalistes, voire renouveau des approches structuralistes affinées et monétarisées. On peut se demander cependant si les travaux sur le développement durable (qui vont de pair avec la recherche d'une économie

1 - Ph. Hugon, *Economie du développement*, Paris, Dujloz, 1^{re} ed., 1989, notamment p. 40 et suivantes.

solidaire) ne sont pas porteurs d'une nouvelle phase de l'économie du développement dans laquelle le commerce équitable pourrait aisément s'insérer.

Le développement durable a été défini dès 1987 par GRO HARLEM BRUTLAND, dans la perspective d'inscription du développement économique dans la durée comme l'avait souhaité la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. La Première Ministre de Norvège, Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement synthétisant des exigences économiques, sociales et écologiques a ainsi indiqué que le *développement durable* (ou soutenable ou viable pour certains auteurs) était *un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*. Après l'élaboration d'un référentiel d'action (Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992)... et de multiples discussions cette définition de base est aujourd'hui largement admise. Une version affinée en a été présentée il y a un an lors du Deuxième Forum Mondial du développement durable tenu à Paris en novembre 2004¹. Celui-ci s'efforce de « satisfaire les besoins essentiels et la santé des populations, organiser une croissance économique au profit du mieux-être de l'homme et d'assurer une cohésion sociale qui tienne compte des diversités culturelles, en étant attentif à ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins ». Fait *significatif* : le *consensus FINE 2001* fait explicitement référence au développement durable dans le processus dans lequel doit s'insérer le commerce équitable, qui promouvant une forme d'économie solidaire entre Nord et Sud encourage à des pratiques soucieuses de l'environnement, et à l'emploi de méthodes de production responsables².

2.3. Les perspectives du commerce équitable en devenir

Le devenir du commerce équitable, comme dans le cas de toute action innovante ne vas pas sans susciter débats entre pessimistes et optimistes.

Les *pessimistes du devenir du commerce équitable* insistent, cela est aisé, sur la faible importance du commerce équitable. Plus encore certains ne voient dans ce commerce qu'un illusoire mirage. J.P. BORIS³ parle ainsi du « mirage d'une tendance populaire en Europe qui n'a aucune chance d'inverser les tendances de la « guerre des tranchées » qu'est l'économie mondiale et contribue au contraire à empêcher l'émergence de vraies solutions ». En somme le commerce équitable ne serait qu'un alibi illusoire de la bonne conscience humaniste...

1- Pour que revive la Planète. Panorama du développement durable. Revue Passages, 2004. trois numéros hors série (à l'occasion du 2ème Forum Mondial du Développement durable, Paris, 12 au 14 novembre 2004).

2- ccfd, Dossier « Commerce Équitable et ccfd », Paris, ccfd, 2005.

3- J.P. Boris, Commerce équitable : le roman noir des matières premières. Paris, Hachette Littérature, 2004.

Les optimistes du devenir du commerce équitable sont bien entendu tout d'abord les nombreux et enthousiastes citoyens militants bénévoles investis dans la défense de leur plateforme. Le Rapport de A. HERTZ précité va plus loin. Il a en effet présenté à l'Assemblée Nationale en France 40 propositions pour soutenir le commerce équitable¹. On n'entrera pas ici dans le détail des mesures proposées, mais on en signalera la double idée directrice : assurer le portage politique du concept de commerce équitable au niveau international et des organisations y afférentes (ce qui n'est en fait aujourd'hui que le cas pour la FAO) ; définir (dès 2006) une norme légale (française) de ce que doit être le commerce équitable. L'objectif de cette norme, et c'est là le point important, est de parvenir à doter le commerce équitable d'un statut d'exception au sein de l'OMC en obtenant pour ce commerce un statut privilégié. Mais bien entendu, la norme nationale définie (qui implique une authentique prise en compte par le Parlement français des conclusions du rapport), il faudra convaincre les 24 autres partenaires européens d'une norme UE, puis il conviendra que le commissaire au commerce la défende devant l'OMC, et la fasse adopter... Le système actuel qui a fait preuve en deux décennies de sa légitimité a donc des chances de perdurer un temps certain.

*
* *

L'expérience du commerce équitable est bien aujourd'hui une « utopie concrète » Il faut espérer que son devenir sera plus pérenne que celle imaginée par Pierre Leroux en 1848, père de l'économie solidaire (dont on rappellera qu'il fut aussi l'inventeur du mot « socialisme »).

Bibliographie :

- ALCOLÉA-BURETH (A-M.) -Pratiques et théories de l'économie solidaire : un essai de conceptualisation, Paris, L'Harmattan, 2004.
- BORIS (J.P.) -Commerce équitable : le roman noir des matières premières, Paris, Hachette Littérature, 2004.
- BOULIANNE (M.) -L'économie solidaire, Paris, C. Mayer, 2004.
- CARY (P.) -Le Commerce équitable : quelles théories pour quelles pratiques ?, Paris, L'Harmattan, 2005.
- CCFD : Dossier « Commerce équitable et CCFD », Paris, CCFD, 2005
- DEMOUSTIER (D.) -Economie sociale et solidaire, Paris, La Découverte, 2005.
- DUFAU (J.P.) et BLESSIG. (E) -Rapport sur « Les instruments de la politique de développement durable », Rapport Assemblée Nationale, France, Paris, La Documentation française, avril 2005.

1- Le détail des 40 propositions détaillées se trouve dans le chapitre 3 du Rapport de A. Hertz. op.cit., p.83 à 92.

- EMIS (European research sector) et istir (Internal Society for Third-sector research) -Associations, économie sociale et solidaire, tiers secteur, société civile : le débat européen. Travaux du Premier Colloque européen, 27/28/29 avril 2005, Paris, CNAM, 2005.
- HERTZ (A.) -Rapport sur « Le commerce équitable : 40 propositions pour soutenir son développement, Rapport au Premier Ministre, France, Paris, La documentation française, mai 2005.
- HUGON (Ph.) -Economie du développement, Paris, Dalloz, 1^{re} éd., 1989.
- LAVILLE (J.L.) -ed. L'économie solidaire. Une perspective internationale. Paris, Desclée de Brower, 1994.
- LÉCONTE (T.) -Le pari du commerce équitable, Paris, Editions d'organisation, 2003.
- Le Commerce équitable, Paris, Eyrolles-Pratique, 2004.
- MARECHAL (J.P.) -Demain l'économie solidaire, Paris, Le Monde diplomatique, avril 1998.
- PASSAGES -Pour que revive la planète, Panorama du développement durable. Revue Passages, Hors série 2004.
- PERROUX (F.) -Economie et Société. Contrainte, échange, don, Paris, PUF, 2^{me} éd. 1963.
- L'Economie du XX^{me} siècle, Paris, PUF, 2^{me} éd. 1964.
- POULIQUEN (K.) -Le commerce équitable, Paris, Marabout de Poche, 2003.
- ROOZEN (N.) et VAN DER Hoof (F.) -L'Aventure du commerce équitable. Une alternative à la mondialisation, Paris, J.C. Lattes, 2002.
- VAN DER HOOF (F.) -Nous ferons un monde équitable, Paris, Flammarion, 2005.

Documents et références accessibles par Internet

Artisans du Monde	www.artisansdumonde.org
Developpement durable	www.association4d.org
Economie Sociale Economie solidaire	http://cidcspes.free.fr
Max Havelaar	www.maxhavelaarfrance.org
Plateforme pour le commerce équitable	www.commerceequitable.org